## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA RELIGIELLAUE

LOI Nº 93-017 du 28 Septembre 1993

Portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° AP-BEN 93 06 00 signé le 17 Mai 1993 à Lomé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

L'Assemblée Hationale a adopté

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° AP-BEN 93 06 00 signé le 17 Mai 1993 à Lomé entre la République du Bénin et la Banque Cuest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement partiel du 2ème Projet de Développement Rural de l'ATACORA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à CCTONOU, le 28 Septembre 1993

Par le Président de la République, Chaf de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le ministre d'Etat,

Désiré VIEYRA

Le linistre des Finances,

Hama ADAMOU-N'DIAYE

Linistre intérimaire

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique

Mama ADAMOU-N'DIAYE

Ministre intérimaire

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 LE 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES MINIS-WILLES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-